

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE (arrivée à 18h50), Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Gwendoline LEBLANC-GONSARD, Maxime HUMBERT, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL,

DATE DE
CONVOCATION

04 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

Objet : Financement
DETR et DSIL - projets
2024

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMASSON-BAUMANN Sonia à Mr LEMASSON Yann
Mr VANOT Marcel à Mme Brigitte RICAUX
Mme MOURAUD Claire à Mme BOULAT-DAUFRENE Brigitte
Mr LECOQ Jean-Pascal à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader
Mme DUCHESNE Jocelyne
Mr PALOC Nicolas

A été élu secrétaire de séance :

Mr Pascal LEVEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire du 13 novembre 2023 concernant le règlement de ces dispositifs pour 2024

Considérant les projets qui seront inscrits au budget 2024 de la ville

Considérant qu'il convient de trouver des financements pour maintenir l'équilibre de nos finances communales,

Considérant que pour pouvoir prétendre aux financements de l'État via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Conseil Municipal doit se prononcer sur les projets suivants :

1 – La création d'une passerelle et de cheminements doux

pour relier le centre-ville et le quartier socio-éducatif.
Dans le cadre du plan vélo de la ville délibéré le 20 mars dernier, il convient de créer des cheminements doux sur le territoire de la commune en lien avec les différents plans des autres collectivités.

Le 1^{er} axe consiste à relier le centre-ville à partir de l'Église jusqu'au quartier socio-éducatif (complexe sportif, école, centre de loisirs, bibliothèque...) en traversant l'Iton.

La ville a missionné le Cabinet « La Fabrique Urbaine » pour travailler sur ce projet.

Une 1^{ère} restitution a eu lieu le 16 novembre dernier.



L'acquisition foncière nécessaire au projet est en cours.

Plusieurs étapes composeront ce projet :

1 – création de la passerelle et des cheminements

2 – création d'espaces naturels tout au long de cet axe :

A – aménagement de l'espace près de l'église

B – aménagement de l'espace le long de la rue de la paix

C – réfection du parvis de la mairie pour le déminéraliser

Le plan de financement de la 1^{ère} phase s'oriente vers un coût d'opération proche de 650 000 € avec une demande de financement de DETR à hauteur de 50%.

2 – Création d'un espace de loisirs intergénérationnel avec un verger communal

Cet espace permettra aux familles de se retrouver autour d'activités pour tous. Côté sport, des modules de fitness seront

proposés pour tous les âges, ainsi qu'un parcours de santé qui sillonnera tout le site.

Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes se rassembleront autour d'aires de jeux, de multisport ou d'un skate park.

Des mobiliers urbains seront installés également pour la détente le long de l'Iton.

La création du verger communal apportera la touche ludique, pédagogique.

Le plan de financement avoisinerait un coût de l'opération de 530 000 € HT avec une demande de financement au titre de la DETR de 265 000 €.

3 – L'acquisition de la classe modulaire

L'Éducation Nationale a informé tardivement la ville d'une ouverture de classe. Plusieurs courriers ont été envoyés à Monsieur le Préfet pour obtenir une aide exceptionnelle. Ceux-ci sont restés sans réponse à ce jour.

Le coût s'élève à 104 000 € avec une demande de financement de 35%.

4 – La mise en conformité des bouches incendie (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Il s'agit d'inscrire au budget une enveloppe de 50 000 € HT avec une demande de financement de 30%.

5 – Cimetières – Création d'un ossuaire et d'un caveau provisoire

La législation oblige les communes à disposer d'un ossuaire pour pouvoir effectuer les reprises de concession. De même, les cimetières doivent avoir un caveau provisoire permettant aux familles d'inhumer le défunt dans l'attente de la sépulture.

Le coût est estimé à : 18 000 € HT, avec une demande de financement au titre de la DETR à hauteur de 30%

6 – Restauration scolaire : mise aux normes des espaces cuisine et des mobiliers des réfectoires :

Des travaux sont à envisager dans les locaux de la restauration scolaire pour renforcer la sécurité alimentaire (fluidifier les entrées – sorties)

A cela, il convient d'acquérir du mobilier conforme à la réglementation dans les réfectoires.

Le budget est évalué à 150 000 €. La demande de financement sera de 40%.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER la réalisation des projets présentés ci-dessus, à savoir :

- La création d'une passerelle et de cheminements doux en centre-ville
- La création d'un espace de loisirs intergénérationnel avec l'installation d'équipements sportifs de proximité
- L'acquisition de la classe modulaire
- La poursuite de la mise aux normes de la Défense Extérieure contre l'Incendie

- La création d'un ossuaire et d'un caveau provisoire aux cimetières
- Restauration scolaire : La mise aux normes des espaces « cuisine » et la mise en conformité des mobiliers des réfectoires
-

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter les financements de l'État au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

